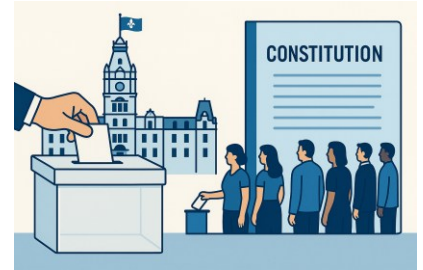


## La constitution, avant ou après le référendum?

Faire une constitution avant l'indépendance change complètement la nature du projet souverainiste. Au lieu d'attendre d'avoir un pays pour décider comment il fonctionnera, on décide d'abord comment il fonctionnera pour ensuite créer le pays autour de ce modèle. Cela donne à la démarche une direction claire, une structure, et une légitimité démocratique indiscutable.

Lorsqu'on écrit une constitution avant, on sait exactement quelles institutions régaliennes devront être mises en place : armée, banque centrale, diplomatie, système judiciaire, protection civile, garde nationale, service public, etc. On ne se lance pas à l'aveugle dans une prise de pouvoir improvisée. On sait d'avance comment les compétences se répartiront entre les cantons, comment s'exercera la démocratie directe, quel sera le rôle de l'État, et quelles garanties auront les citoyens. C'est une planification d'État, pas un pari politique.



Cette préparation permettrait aussi de prendre les pouvoirs immédiatement après le vote populaire. Le jour où la constitution est adoptée par référendum, le Québec cesse de fonctionner selon la logique canadienne et commence à fonctionner selon sa propre loi fondamentale. L'indépendance devient alors une conséquence naturelle du vote, pas un acte unilatéral désorganisé. Le peuple ne vote pas seulement pour "sortir du Canada", mais pour "entrer dans un nouveau cadre politique".

À l'inverse, faire la constitution après l'indépendance, c'est accepter une période de flottement où tout est incertain : quelles lois continuent de s'appliquer, quelles institutions naissent, qui détient le pouvoir, comment se négocie la transition avec Ottawa, quelle est la monnaie, la défense, la légitimité juridique, etc. C'est le chaos administratif et diplomatique assuré. Les pays qui ont fait leur constitution après leur rupture l'ont fait dans des contextes de guerre, de colonisation ou de crise majeure : ils n'avaient pas le choix. Le Québec, lui, a le luxe du temps, de la stabilité et du savoir-faire pour préparer un texte complet avant d'agir.

Cela permettrait de transformer le référendum lui-même. Au lieu d'un simple "oui ou non" abstrait, on proposerait un vrai contrat social, inspiré des meilleurs modèles : démocratie directe suisse, protection de la nature comme en Bolivie, transparence et anticorruption à l'islandaise, droits humains solides à la française. On ne vend pas une rupture, on vend une renaissance. On ne demande pas aux Québécois de sauter dans le vide, on leur tend la carte du pays qu'ils vont construire.

Faire la constitution avant, c'est la différence entre un pays qui naît préparé et un pays qui improvise. Et après trente ans d'attente et d'hésitation, continuer à reporter cet exercice fondamental, c'est condamner le projet souverainiste à rester théorique. Le Québec a les moyens, le temps et la maturité politique pour rédiger sa propre constitution dès maintenant, pas après, pas quand il sera trop tard.

Louis-Martin Carrière